

FORAGES AGRICOLES

IRRIG0 - LISTE DES FORMULAIRES

CASA : REGULARISATION d'une installation existante créée après 1993 ou réalisation d'une NOUVELLE installation

Procédure en 2 étapes avec deux dossiers et actes distincts

Pas de formulaire type et nécessité d'un bureau d'études

- Etape 1 - **Création de l'ouvrage**

a) Si supérieur à 10 m de profondeur

→ Foreur : Déclaration à faire au BRGM (banque du sous-sol) en général

b) Si supérieur à 50 m de profondeur

→ Exploitant (avec appui Bureau Etude) : Procédure de cas par cas à déposer via formulaire CERFA auprès de l'autorité environnementale (DREAL)

c) Dépôt d'un dossier loi sur l'eau au titre de la rubrique 1110 du R214-1 CE

Contenu défini dans les formes prévues au R214-32 avec l'arrêté de décision de l'AE, le cas échéant

DDTM : Délivrance d'un récépissé autorisant la réalisation de l'ouvrage

Exploitant (sur la base des données du foreur) : Fourniture du rapport d'essai et de foration avec coupe technique définitive, données géotechniques, implantation définitive, et mise en place des protections prévues à l'arrêté de prescriptions générales du 11/09/2003.

- Etape 2 - **Prélèvement** (uniquement si supérieur à 10 000 m³/an)

Dépôt d'un dossier loi sur l'eau au titre de la rubrique 1120 du R214-1 CE dans les formes prévues au R214-32 contenant

- une étude d'incidence sur les forages environnants existants
- le calcul des indicateurs de pression sur la nappe et le cours d'eau de la doctrine départementale disponible sur le site de la préfecture de l'Eure

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/La-mission-Inter-Services-de-l-Eau-et-de-la-Nature-MISEN27/Doctrines>

Pose d »'un compteur obligatoire avec déclaration auprès de l'Agence de l'Eau

CAS B : DECLARATION D'EXISTENCE d'une installation existante et de son prélèvement avant 1993

Formulaire **IRRIG1** à déposer par l'exploitant

DDTM : Délivrance d'un récépissé pour le forage lui-même et examen du volume annuel

- si volumes stables ou augmentation mineure depuis 2006

Délivrance d'un récépissé pour le forage lui-même et examen du volume annuel

- si augmentation conséquente

Nécessité de déposer un nouveau dossier de déclaration avec instruction (cf CAS A – Etape 2)

CAS C : VIE DE L'INSTALLATION

- Changement de bénéficiaire d'une autorisation : Formulaire **IRRIG2** à déposer par l'exploitant
- Modification du volume prélevé : Formulaire **IRRIG3** à déposer par l'exploitant
- Partage d'un prélèvement : Formulaire **IRRIG4** à déposer par l'exploitant

IRRIG1 - FORMULAIRE DE DECLARATION D'EXISTENCE D'UN FORAGE R214-53 CE

I - Pétitionnaire - Nom et adresse

Personne physique

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom Prénom

Téléphone

Courriel

Si ouvrage déjà existant lors de votre installation, nom de l'ancien propriétaire :

II - Emplacement du ou des forages

Commune et lieu-dit :

Références cadastrales (section et numéro de la parcelle) :

Coordonnées x,y,z si connues :

Code BSS de l'ouvrage si déclaré :

Déclaration annuelle à l'agence de l'eau : oui non

Description de l'emplacement :

Présence d'un point d'eau à proximité : type (mare, ruisseau, fossé..) et distance

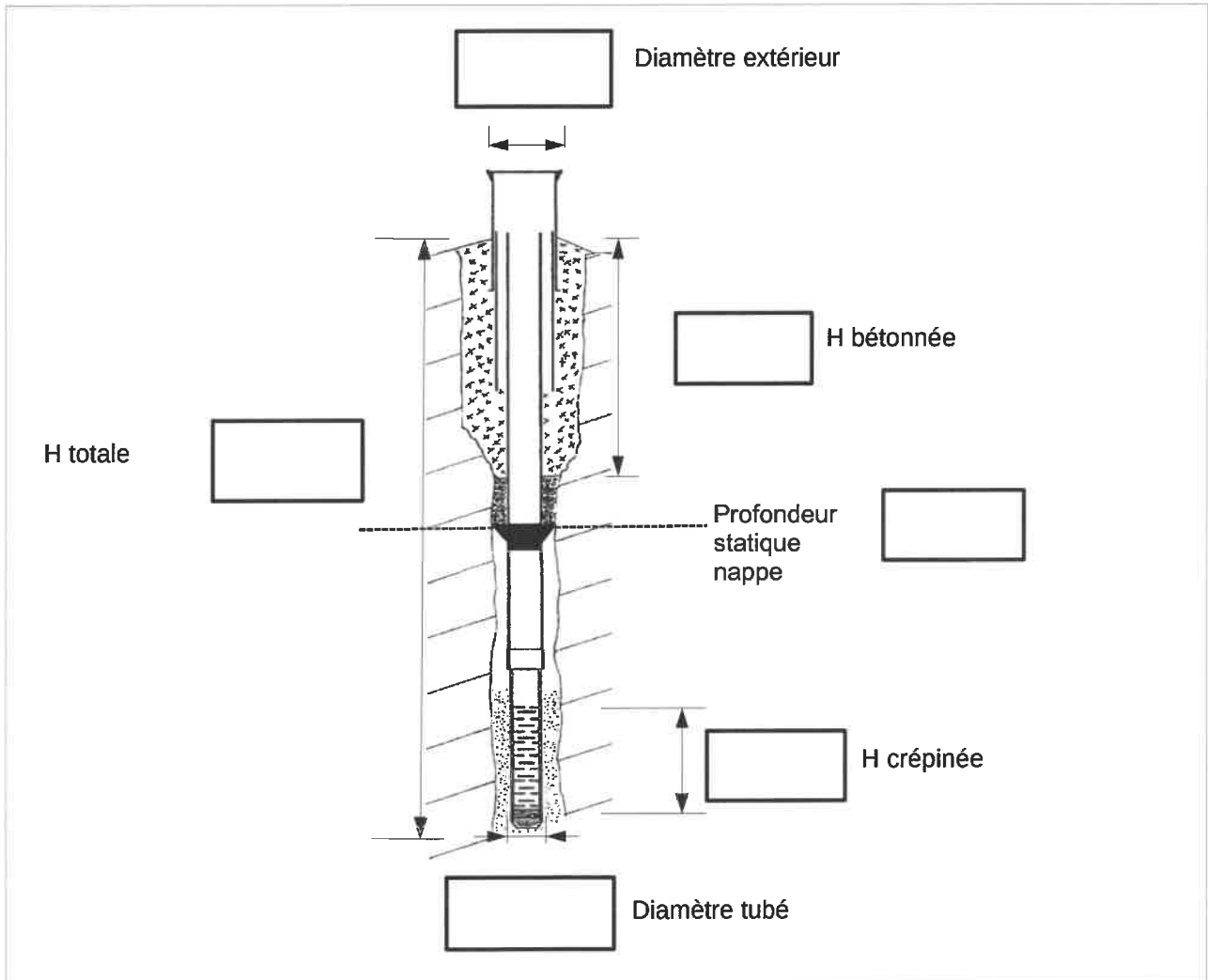
III - Notice descriptive de l'ouvrage (Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage)

Nombre de forage :

Date de création de l'ouvrage :

Avez-vous connaissance d'autres forages à proximité du projet ou sous influence ? oui non

1/ Schéma de l'ouvrage à compléter (1 par ouvrage)



2/ Caractéristiques du prélèvement

Débit nominal de la pompe en m^3 /heure :

Volumes prélevés et déclarés depuis 2006 en m^3 /an :

Débit d'autorisation souhaité (si écart important, justifier l'augmentation des besoins qui pourra faire l'objet après régularisation de l'existant d'une nouvelle procédure) en m^3 /an :

Rabattement de la nappe moyen constaté en m par rapport au niveau statique en m :

**IRRIG 2 - FORMULAIRE DE DECLARATION
DE CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE
Article R214-40-2 CE**

I – Pétitionnaire_initial

Inconnu

Personne physique

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

II – Nouveau bénéficiaire

Personne physique

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

III - Installation – Activité concernée

Acte autorisant l'activité :

Forage

Commune et lieu-dit :

Références cadastrales (section et numéro de la parcelle)

Usage

Irrigation Abreuvement

Débit de la pompe

IV - Documents à fournir

- Acte initial
- Kbis de la société si personne morale
- Photos du forage et de son environnement
- Descriptif d'éventuels travaux envisagés

V - Engagement sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur, les renseignements fournis exacts et complet.

Je m'engage à tenir informé le service police de l'eau de la DDTM de tout incident sur les ouvrages, à transmettre les relevés annuels de volumes prélevés et porter connaissance tout changement lié aux caractéristiques du forage ou en cas de changement de propriétaire.

Fait à

, le

IRRIG3 - DEMANDE D'AUGMENTATION DE VOLUME R214-40 CE (décla)

I – Pétitionnaire

Personne physique

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom Prénom

Téléphone

Courriel

II - Volumes actuellement autorisés

Acte autorisant le prélèvement :

Forage

Commune et lieu-dit :

Usage

Irrigation Abreuvement

Volume annuel global autorisé

Si non indiqué, quels étaient les volumes prélevés de 2005 à 2007.

III – Nouveau volume souhaité

Volume global

Débit nominal futur de la pompe en m³/heure :

Détail des parcelles et cultures concernées

| CULTURES | Surface irriguée | Volume nécessaire |
|----------|------------------|-------------------|
| Type | ha | |
| | | |
| | | |

IV - Documents à fournir

- Récapitulatif des volumes prélevés (déclarations agence de l'eau) depuis 2005

IV - Engagement sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur, les renseignements fournis exacts et complet.

Je m'engage à tenir informé le service police de l'eau de la DDTM de tout incident sur les ouvrages, à transmettre les relevés annuels de volumes prélevés et porter connaissance tout changement lié aux caractéristiques du forage ou en cas de changement de propriétaire.

Fait à _____, le _____.

**IRRIG3b - Procédures applicables pour le prélèvement
en cas d'augmentation de volume annuel demandé**

| Volume initial | Nouveau volume | Procédure |
|------------------------------|--|--|
| < 10 000 m ³ /an | < 10 000 m ³ /an | Simple information |
| < 10 000 m ³ /an | > 10 000 m ³ /an | Dépôt d'un dossier de déclaration (L214-32 CE) rubrique 1120 |
| Régime de déclaration | | |
| < 200 000 m ³ /an | <200 000 m ³ /an dépassement < 10 000 m ³ ou < 10 % | Simple porté à connaissance |
| < 200 000 m ³ /an | < 200 000 m ³ /an dépassement > 10 000 m ³ ou > 10 % | Porté à connaissance avec calcul des indicateurs si favorable : accord si défavorable : alors refus |
| Régime d'Autorisation | | |
| < 200 000 m ³ /an | > 200 000 m ³ /an | Dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale (L181-1 CE) rubrique 1120 |
| > 200 000 m ³ /an | > 200 000 m ³ /an dépassement < 10 % | Simple porté à connaissance |
| > 200 000 m ³ /an | > 200 000 m ³ /an dépassement > 10 % | Considéré comme changement substantiel Nouvelle autorisation (L181-1 CE) rubrique 1120 avec calcul des indicateurs et incidences si favorable : instruction nouvelle autorisation si défavorable : alors adaptation demande voire refus |

Précisions

- Le volume s'entend comme le maximum prélevable (et non une moyenne pluri-annuelle) et autorisé incluant les besoins actuels et les perspectives éventuelles
- Son calcul prend donc en compte l'ensemble des surfaces, rotations culturales, sans pour autant maximiser les cas extrêmes d'irrigation continue sans aucune pluviométrie. En cas de multiples cultures, le total est à minorer en raison de la faible probabilité de cumul des conditions défavorables
- Une table d'ordre de grandeur des besoins annuels a été établie par la chambre d'agriculture de l'Eure
- C'est la somme des modifications depuis l'origine de la mise en service du prélèvement qui est prise en compte
- Pour un même exploitant, c'est le cumul des prélèvements sur les différents ouvrages dont il est pétitionnaire qui s'applique lorsque c'est la même ressource qui est impactée

IRRIG4 - DECLARATION DE PARTAGE D'UN FORAGE

I – Pétitionnaire (Titulaire de l'autorisation)

Personne physique

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom Prénom

Téléphone

Courriel

II - Installation – Activité concernée

Acte autorisant l'activité :

Forage

Commune et lieu-dit :

Références cadastrales (section et numéro de la parcelle)

Usage

Irrigation Abreuvement

Volume annuel global autorisé

III – Préleveur secondaire

Personne physique

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse domicile

Téléphone

Courriel

Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIRET / PACAGE

Adresse du siège social

Qualité du signataire représentant l'entité

Nom Prénom

Téléphone

Courriel

Volume partagé

Compteur secondaire

IV - Documents à fournir

- Acte initial
- Récapitulatif des volumes prélevés (déclarations agence de l'eau) depuis 2005
- Convention entre les deux structures

IV - Engagement sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur, les renseignements fournis exacts et complets.

Je m'engage à tenir informé le service police de l'eau de la DDTM de tout incident sur les ouvrages, à transmettre les relevés annuels de volumes prélevés et porter connaissance tout changement lié aux caractéristiques du forage ou en cas de changement de propriétaire.

Fait à _____, le _____.